

bioMérieux S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur la réduction du capital**

**Assemblée générale du 28 mai 2014
21^{ème} résolution**

Diagnostic Révision Conseil

112, rue Garibaldi
69006 Lyon

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale du 28 mai 2014
21^{ème} résolution

BioMérieux SA

376 Chemin de l'Orme
69280 Marcy l'Etoile

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration sous réserve de l'adoption de la 19^{ème} résolution, vous propose de lui déléguer pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Lyon le 15 avril 2014

Les commissaires aux comptes

Diagnostic Révision Conseil

Hubert de Rocquigny du Fayel

Ernst & Young et Autres

Marc-André Audisio